

Arrêté portant sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne pour l'année 2023

ARRÊTÉ n°G2023_075

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment l'article 9,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord du 10 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 22 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Vu les propositions recensées dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Considérant le nombre de recrutements et de nominations dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux intervenus dans les collectivités et établissements publics affiliés au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Considérant l'analyse des propositions faite au regard des critères définis dans les lignes directrices de gestion et du quota de promotion interne,

ARRÊTÉ

Article 1er : La liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne pour l'année 2023 est arrêtée comme suit :

ÉTABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRÉNOM
C. A. Valenciennes Métropole	Madame	LALLET	LEBOUT	Marie-Agnès
Mairie d'Anzin	Madame	BABA-AÏSSA	AIT OUALI	Sonia
Mairie de Douchy-les-Mines	Madame	WUILLAI	ADAMCZEWSKI	Fabienne

Mairie de Flers-en-Escrebieux	Madame	ANICET		Christine
Mairie de la Gorgue	Madame	DOURLEN	HERMARY	Marie-Claude
Mairie de Le Quesnoy	Madame	PRUVOT	BERNARD	Séverine
Mairie de Montigny en Ostrevent	Madame	JACHYMCZAK	MASTRAGOSTINO	Isabelle
Mairie de Petite-Forêt	Madame	SAUVAGE		Christine
Mairie de Seclin	Madame	GRECIET		Sandra
Mairie de Trith-Saint-Léger	Madame	CHATELAIN		Béatrice

Article 2: La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille
 Le Président,

Maire de MOUVAUX

LE PRESIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr